

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 avril 2022 en session ordinaire.

Ouverture de la séance à 19h30

Présents : ABRIAT Fabian, CHAUVET Marie-Odile, COLLOT Sébastien, FIORITO Samuel, LABORDERIE Nathalie, LAFFONT Eric, LASSALLE Caroline, Christian MOURIAU, NASCIMBEN Sandrine, VIGUIE Stéphanie.

Représentés : BASTIDE Estelle a donné procuration à LASSALLE Caroline.

Absents : -

A l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du dernier conseil Municipal ;
- Délibération attribution des travaux - marché mise en séparatif du réseau de collecte – assainissement ;
- Délibération pour la désignation d'un prestataire pour le contrôle du réseau d'assainissement – marché mise en séparatif du réseau de collecte ;
- Délibération fixation tarifs cantine - garderie année scolaire 2022 / 2023 ;
- Participation des Communes aux frais de fonctionnement de l'Ecole 2022 / 2023 ;
- Délibération virement entre le budget de la commune et celui de l'assainissement ;
- Divers.

1. Approbation du dernier compte rendu du Conseils municipal du 31/03/2022.

Approbation du compte rendu du 31/03/2022.

2. Délibération attribution des travaux - marché mise en séparatif du réseau de collecte – assainissement.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de mise en séparatif du réseau de collecte des eaux usées.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'estimation prévisionnelle des travaux établie par le maître d'œuvre s'élève à 157 992 € HT hors variante.

A l'issue de la consultation en procédure adaptée, et après analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre, Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal de l'analyse et propose de retenir :

	Entreprises	Montant Base € HT
LOT unique	FLORES TP	101 390,20

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser monsieur le maire à signer tout acte et document conséquence des présentes

3. Délibération pour la désignation d'un prestataire pour le contrôle du réseau d'assainissement – marché mise en séparatif du réseau de collecte.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de mise en séparatif du réseau de collecte des eaux usées.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de s'adjoindre les services d'un prestataire pour réaliser le contrôle du nouveau réseau d'assainissement des eaux usées qui sera créé.

A l'issue de la consultation, et après analyse des offres, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des conclusions de l'analyse.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner RESOLOGY, comme prestataire, selon les prix unitaires et forfaitaires indiqués dans le devis.

Le coût estimatif de l'opération pourrait s'élever à 3 444,40 € HT

Il indique que cette prestation pourrait être subventionnée par l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner le bureau d'études RESOLOGY, comme prestataire pour réaliser la mission,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer le devis correspondant.

4. Délibération fixation tarifs cantine - garderie année scolaire 2022 / 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs de la cantine scolaire et de la garderie pour l'année 2022 /2023, soit :

Repas enfant cantine scolaire : 3,10 €

Forfait garderie à l'année : 110 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **DE MAINTENIR** le prix du repas de la cantine scolaire à 3,10 € pour les enfants.
- **DE MAINTENIR** le prix de la garderie à 110€ pour l'année.

5. Participation des Communes aux frais de fonctionnement de l'Ecole 2022 / 2023.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise au cours de la séance du 08 septembre 2008, concernant la convention de partage des frais de fonctionnement de l'école.

Elle fait part de la nécessité de renouvellement de cette Convention avec les Communes ayant des enfants scolarisés dans le village.

La participation correspond aux frais de fonctionnement arrêtés par le dernier compte administratif.

Pour l'année scolaire 2022-2023, le montant de la participation des Communes s'élève à **685,84 €** par enfant de l'école primaire, et **1 710,65 €** par enfant de l'école maternelle.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de demander le renouvellement de la Convention de partage des frais de fonctionnement de l'école avant la fin de l'année scolaire,
- précise que les titres correspondants seront émis après la rentrée scolaire de septembre 2022.

6. Délibération virement entre le budget de la commune et celui de l'assainissement

Suite au vote du budget primitif assainissement 2022 il y a lieu de délibérer pour pouvoir effectuer l'écriture relatif au virement entre budgets :

En effet, afin de pouvoir équilibrer le budget de l'assainissement, il est nécessaire de prévoir une subvention de fonctionnement de 10 000 €.

Le budget primitif de la commune doit prévoir une dépense de 10 000 € au compte 6573 (subvention fonctionnement aux organismes publics) vers le budget de l'assainissement : une recette de 10 000 € au compte 74 (subvention d'exploitation).

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de prévoir au budget primitif de la commune : une dépense de 10 000 € au compte 6573 vers le budget primitif de l'assainissement au compte 74.

7. Divers.

Mme LASSALLE Caroline, Conseillère municipale, évoque un problème pour les cours informatiques donnés par la MJC.

En effet, le formateur, M. BIROL Lucas de la MJC est absent de façon récurrente. Les participants ont payé leurs cours soit 140 € pour 64 heures + 20 € pour la carte astuce rendue obligatoire par la MJC. Il est demandé à la secrétaire de calculer les heures données par Lucas qui est en contrat jusqu'au 25 juin 2022. M. le Maire va contacter M. PETIT, Directeur de la MJC pour solutionner ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 21h00.

Le Maire
Christian MOURIAU



Feuille de présence à signer

Conseil municipal du : 26/04/2022

Noms & Prénoms des Présents	Signatures
ABRIAT Fabian	
BASTIDE Estelle	<i>pouvoir donné à LASSALLE Caroline</i>
CHAUVET Marie-Odile	
COLLOT Sébastien	
FIORITO Samuel	
LABORDERIE Nathalie	
LAFFONT Eric	
LASSALLE Caroline	
MOURIAU Christian	
NASCIMBEN Sandrine	
VIGUIE Stéphanie	